

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 12 MAI 2017 A 18H30**

L'an deux mil dix-sept, le 12 mai, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

05 mai 2017

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric Lebourg, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Julien Hébert, Monique Forestier, Angélique Letellier, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 15

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes Béatrice Creignou, Ginette Legouez-Delannoy et Pascale Moka

Arrivée de Mme Sophie Dupuis à 19h15

Présents : 12

Pouvoir de Mme Pascale Moka à Mme Sophie Dupuis

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Julien Hébert

Pouvoir de Mme Ginette Legouez-Delannoy à M. Eric Lebourg

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique Sancier

**Ordre du jour** :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Demande d'adhésion au SDE76 de treize communes de la Communauté de Communes Yères et Plateau suite à sa dissolution le 12 décembre 2016
3. Demande de retrait du SDE76 des quarante et une communes de la Métropole
4. Achat de nouvelles cases pour le columbarium
5. Délibération approuvant les travaux concernant le stade de foot
6. Tarif de location de la salle du Parvis
7. Tarif de location de la salle des douze étoiles d'or
8. Prix des cases du columbarium
9. Tarif des concessions dans le cimetière et des cavurnes
10. Frais de mission du Maire
11. Centre de loisirs 2017
12. Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2017-2018
13. Aide au transport scolaire pour les enfants scolarisés au CES J. Cocteau d'Offranville
14. Etablir les plannings pour les élections législatives
15. Questions diverses

**Rajout à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le vote de la délibération acceptant la redevance d'occupation du domaine public gaz 2017.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

## **1. Adoption du compte-rendu du vendredi 31 mars 2017**

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte rendu :

- Lotissement « De Clercy » : Les travaux sont engagés, les entreprises CEGELEC et EUROVIA travaillent ensemble sur le terrain. Une commission de travaux est programmée lundi prochain à 10 heures pour une visite du chantier.

- Cette même commission aura en charge d'arrêter les couleurs de la peinture pour la salle des douze étoiles d'or en présence du responsable de la société Herbelin et la mise en place de la fête des voisins.

- Une autre réunion de chantier a eu lieu avec Monsieur Stéphan concernant le nouveau bâtiment communal. Celle-ci consistait à ce que tous les ordres de services soient signés par les différentes parties engagées. L'entreprise EMO pour les menuiseries extérieures et intérieures manquait à l'appel. Si celle-ci ne se manifeste pas rapidement, c'est l'entreprise Anger, qui a déjà deux lots, charpente et plâtrerie, qui récupère ce troisième avec une plus-value de 2 389.00 € H.T. pour la commune.

- Foire à tout du 25 juin : Monsieur Mickaël Quibel doit confirmer si le tournoi d'échecs aura bien lieu le dimanche matin de la foire à tout.

- Fête de la musique du vendredi 23 juin : A ce jour, le support musical de la première partie reste à trouver. Comme l'année dernière, un DJ prendra la suite et une petite restauration sera proposée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

## **Rajout - Redevance d'occupation du domaine public gaz 2017 – Réseaux de transport et de distribution**

Monsieur Letellier expose qu'au titre de la redevance d'occupation du domaine public concernant le transport de gaz – conduite qui traverse notre commune au niveau de la route de la Saône, le linéaire pris en compte est de 11 ml et la redevance se monte à 118.00 €.

Il ajoute que le Syndicat départemental d'Energie 76 nous fait part qu'une autre redevance due par ANTARGAZ avec un linéaire de 449 sur la commune et un montant s'élevant à 137.00 € va nous être adressée d'ici peu.

Pour ce qui est de la redevance d'occupation des sols par les lignes Télécom, celle-ci a été demandée auprès des services concernés et très prochainement des titres vont être émis par nos soins pour les années allant de 2013 à 2017 pour une somme totale de 2 648,46 € au profit de la commune.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité**

**VOTENT** pour que la commune d'Ambrumesnil puisse recevoir ces redevances

## **2. Demande d'adhésion au SDE76 de treize communes de la Communauté de Communes Yères et Plateau suite à sa dissolution le 12 décembre 2016**

### **VU :**

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

### **CONSIDERANT :**

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,  
Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents :
- **ACCEPTE** l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

## **3. Demande de retrait du SDE76 de quarante et une communes de la métropole**

### **VU :**

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76,
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

### **CONSIDERANT :**

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhérent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le

maintien de ces quarante-et-une communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,

- que le retrait de ces quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée et des adhérents du SDE76 dans les conditions de majorité requises lors de sa création,
- que la conséquence du retrait sera la réduction du périmètre du SDE76, tout en permettant la conservation de son personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DEFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré **à l'unanimité** des Membres présents :

- **ACCEPTE** le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Epinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneauville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Epinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76,

#### **4. Achat de nouvelles cases pour le columbarium**

Monsieur Letellier propose de suivre la décision de la commission cimetière qui a opté pour 5 cases en vue de minimiser un peu le coût.

Un jardin du souvenir pourra ensuite être envisagé quand l'achat d'un terrain pour un nouveau cimetière sera finalisé.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VOTENT** pour l'achat de 5 cases pour un montant de 6 468.00 € TTC

#### **5. Délibération approuvant les travaux concernant le stade de foot**

Monsieur Letellier expose aux membres du conseil qu'il y a des travaux à faire au niveau de la main courante et des poteaux du terrain de foot, pour la sécurité des joueurs et celle du public qui vient assister aux matchs. Les poteaux qui entourent le stade sont dans un piteux état et la sécurité sur le terrain n'est pas optimale.

Une homologation du stade de foot coupe de France niveau 4 est envisagée mais pour ce faire, il faut que celui-ci soit allongé de quelques mètres et éradiquer les souches de peupliers et de bambous existantes.

Monsieur Philippe Paté a accepté, au travers d'un accord écrit, la cession d'une petite parcelle de terrain et a donné l'autorisation aux engins de chantier de passer dans sa prairie pour ne pas abimer l'aire de jeu. Monsieur Hébert a enlevé une partie de la main courante et accepte de passer le rotovateur pour préparer la terre avant de semer le gazon.

Plusieurs devis ont été demandés pour :

- main courante avec pose	22 140.85 € HT.
- 3 abris de touche	2 885.75 € HT
- Grillage	11 758.84 € HT
Pour un total de	36 785.44 € HT

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés au conseil départemental ainsi qu'auprès de la Fédération Française de football au travers du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Dans l'attente des subventions, les travaux ne pourront commencer qu'à partir d'octobre-novembre.

Dans le cas où elles ne seraient pas octroyées, la main courante et les abris seraient posés dès à présent, le grillage serait posé dans un deuxième temps dans le respect du budget alloué.

L'entente Vienne Saône a demandé à la commune la commande d'un filet pare ballon qui serait pris en charge par le club.

Monsieur Mickaël Quibel propose de demander à l'entreprise effectuant les travaux de bénéficier d'un geste commercial.

Monsieur Letellier répond que c'est une demande du club et que celui-ci peut faire la démarche auprès d'AVANTAGE SPORT.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**VOTENT** pour que les travaux sur le terrain de foot soient effectués

**AUTORISENT** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental

---

Les points N°6, 7, 8, 9 ne seront pas abordés du fait que les délibérations prises le 29 avril 2016 sont valides jusqu'au 31 décembre 2018.

Le point N°10 ne sera, lui non plus, pas abordé, la délibération prise le 29 avril 2016 étant valable jusqu'à la fin du mandat.

---

## **11. Centre de loisirs 2017**

Concernant le Centre de loisirs d'Ambrumesnil, qui se déroulera du 10 au 28 juillet 2017, une directrice et une animatrice ont été recrutées. L'équipe d'animation sera la même que l'année dernière.

La rémunération de l'équipe d'animation a été établie de la manière suivante :

- la rémunération de la directrice diplômée BAFD est fixée à 2 fois le SMIC
- la rémunération de l'animatrice diplômée BAFA est fixée au SMIC

Monsieur le Maire rappelle que la participation des familles au centre de loisirs d'Ambrumesnil est fixée à 2 € par enfant par après-midi.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**VOTENT** pour ces dispositions

Monsieur Letellier ajoute que le centre de loisirs est géré par la commune.

Que la Communauté de Communes Terroir de Caux pourrait, dans les années à venir, prendre en charge financièrement le centre de loisirs d'Ambrumesnil.

Monsieur Quibel demande si de ce fait cela changerait l'organisation?

Monsieur Letellier explique, que pour l'instant, aucune démarche, aucune discussion n'ont été encore abordées à ce sujet, mais il tient à ce que le centre reste à Ambrumesnil et dans les meilleures conditions pour les habitants.

Monsieur le Maire ajoute que les familles en grande difficultés pourraient bénéficier d'une aide du CCAS pour que leurs enfants puissent participer au centre, après étude et réflexion sur leur situation.

## **12. Attribution d'un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2017-2018**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDENT** de maintenir l'attribution d'un bon d'achat de fournitures scolaires aux enfants fréquentant le collège ou le lycée (âge maximum 18 ans) pour l'année scolaire 2017-2018 à hauteur de **32 €**

## **13. Aide au transport scolaire pour les enfants**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDENT** de maintenir la prise en charge des frais de transport de chaque élève de la commune scolarisé au collège Jean Cocteau d'Offranville à hauteur de **40,00 €**, pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur Letellier ajoute que la Région devrait reprendre la compétence transport, de ce fait, la Communauté de Communes Terroir de Caux va travailler sur une aide au transport. A voir l'année prochaine s'il y a lieu de baisser ou de maintenir cette aide.

## **14. Etablir les plannings pour les élections législatives**

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017. Monsieur Letellier demande aux conseillers d'arrêter dès à présent leur tour de garde lors de ces deux journées. Le tableau de garde, une fois complété, sera envoyé à chacun des conseillers pour validation et rappel.

## **15. Questions diverses**

- Messieurs Lebourg et Letellier ont assisté, à Caen, à la proclamation du palmarès régional des villes et villages fleuris 2017 où leur a été remis par la vice-présidente du Département, deux panneaux identiques avec une fleur, qui seront posés sur la départementale 123 entrée d'Ambrumesnil par Offranville et par Gueures.

Monsieur Hébert fait remarquer que la commune de Luneray a une étoile. Monsieur Letellier explique que cette étoile est due au fait que Luneray a fait le choix de ne plus éclairer la nuit pour faire des économies d'énergie. Procédé impossible à mettre en place à Ambrumesnil sachant que les radars pédagogiques sont fixés sur les mâts d'éclairage public et que les batteries se rechargent pendant l'éclairage nocturne. Un devis pour le passage en led de l'éclairage public de la route principale et de Ribeuf a été demandé au SDE76, subventionné à 75%. Monsieur Quibel trouve qu'il y a un trop grand nombre de mâts d'éclairage public dans la commune, il trouve cela inesthétique. Monsieur Letellier répond que s'il fallait toucher aux infrastructures pour modifier le nombre, cette opération ne serait pas rentable. Il revient sur la fleur qu'a reçu le village, il explique que le fleurissement n'est pas le seul paramètre mais que l'environnement est pris en compte (maîtrise de l'énergie, récupération des eaux, disparition des produits phytosanitaires)

- Implantation d'une table de pique-nique en polyéthylène recyclé teinté dans la masse 180x136x75 marron à 993.00 € H.T. 130 kg qui sera scellée près du boulodrome devant la mare
- Implantation d'un panneau de basket sur le terrain de jeux à la salle des 12 étoiles d'Or à la place d'un but de hand
- Monsieur Letellier explique qu'il a reçu Monsieur LAIBHA, nouveau dentiste à Ambrumesnil avec sa femme. Il est acté qu'une réception sera organisée, en présence de la presse, du conseil municipal ainsi que des présidents d'associations
- Monsieur LAIBHA a fait la demande d'un miroir pour sécuriser la sortie de son parking, le conseil vote dans ce sens
- Recherche d'un nouveau contrat aidé : Monsieur Renier Quentin arrête au 30 juin 2017. La municipalité a déposé une annonce à Pole Emploi pour la mise en place d'un recrutement. Les conditions changent, 21 heures au lieu de 22 heures, le remboursement de 90 % par l'état passe à 75%.
- Monsieur Quibel demande s'il y a une date d'arrêtée pour l'arrivée du haut débit. Monsieur le Maire annonce que tous les foyers recevront au minimum 8 méga octets en septembre 2017.
- Monsieur Quibel demande s'il est possible d'avoir un droit de regard sur les maisons qui vont se construire dans le lotissement « De Clercy ». Sans Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) la commune n'a pas son mot à dire
- Madame Ridel demande si la commune a des nouvelles du syndicat de collègue. Monsieur Letellier répond qu'il est en attente d'informations de la part de Mme Vandecandelaere
- DEVATEC : Monsieur Sancier demande s'il y a des nouvelles du départ de l'entreprise. Monsieur Letellier dit qu'il se rapprochera de Monsieur Frambot
- Monsieur Hébert demande de quelle manière est lié le commerce avec la municipalité. Monsieur le Maire répond qu'un bail commercial est en place
- Monsieur Sancier s'étonne des manœuvres du bus scolaire au niveau du rond point route d'Offranville et trouve cela très dangereux. Monsieur Letellier propose de faire le point avec Monsieur Moka.
- Monsieur Lemercier devrait livrer le lave-vaisselle à la salle des 12 étoiles d'Or très prochainement
- Monsieur Letellier revient sur la lumière au niveau du transport scolaire, un spot a été déplacé pour éclairer plus directement l'arrêt du bus

- Monsieur Hébert tient à remercier Monsieur le Maire d'avoir téléphoner à la gendarmerie le dimanche du deuxième tour des élections présidentielles pour récupérer la procuration qu'il avait faite.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.